

Direction

De: r>
Envoyé: mercredi 16 octobre 2019 13:27
À: plui@payszorn.com
Objet: A l'attention de Mr le Commissaire Enquêteur

Bonjour,

Le contenu de ce mail est destiné à l'attention de Mr le Commissaire Enquêteur.

J'ai actuellement un projet de création d'un manège équestre et de box à chevaux en cours d'instruction à Bossendorf section1 parcelle 88.

Ayant des difficultés à obtenir mon permis de construire déposé en avril de cette année, je souhaite savoir si mon projet sera ou restera réalisable une fois le plui approuvé?

Merci d'avance pour votre retour.

Bien cordialement